



Charte d'ASIDCOM

Conseil d'administration du 25 Doul Qida 1427 H. / 16 décembre 2006, adoption statutaire lors de l'assemblée générale de 1430 H. / 2009.

Sommaire : Les défis, les sources, les principes, le patrimoine littéraire, les solidarités possibles, les recommandations, les condamnations, les affirmations et les encouragements.

➤ Les défis

Face aux défis de l'utilisation de la science (pollutions alimentaires et environnementales, manipulations génétiques des organismes et plantes), de l'agro-industrialisation, d'un monde dominé par le "Ribat" (la spéculation financière), les consommateurs musulmans ont les ressources nécessaires pour la recherche du licite :

➤ Les sources

Source principale : le Coran

Sources secondaires : les hadiths certifiés avec leurs classifications tradition du prophète (pbsl), le consensus (ijmâa), le raisonnement analogique (qīās), la pratique des médinois, l'opinion des compagnons du prophète (pbsl), le choix juridique (istihsan), l'utilité publique (istisah), la préservation des actes illicites (saad addarai), la prise en considération de l'argument opposé, l'interprétation comme norme juridique (istihal)

Parallèlement, il existe une classification des devoirs et interdits

Les piliers (arkans), l'obligatoire (le fardh), les devoirs (les ouadjib), les recommandations (moubâh), ce qui est déconseillé (makrouh), ce qui est interdit (haram)

La jurisprudence islamique est riche de plusieurs écoles du fiqh (droit musulman)

"Consommer n'est qu'un moyen pour mieux servir Allah"

"Allah n'impose à chacun que ce qu'il peut porter" Coran 2/286

Dans la sourate 80 *"il s'est renfrogné"*, Allah nous indique où doit se situer notre regard, notre attention: le vieil aveugle pauvre plutôt que le riche notable de la Mecque.

➤ Les principes

Dans la définition du licite et de l'illicite, les principes adoptés par l'Islam sont clairs :

- la règle originelle en tout est la permission
- seul Dieu a le droit d'autoriser et d'interdire
- interdire le licite et autoriser l'interdit sont étroitement liés à l'associationnisme
- l'interdiction se rapporte toujours aux choses impures et nocives
- il y a dans les choses licites de quoi se passer des choses interdites
- la ruse pour faire passer l'interdit est interdite
- la bonne foi n'excuse pas l'interdit
- le devoir d'éviter les choses équivoques
- pas de complaisance et pas de différence dans le jugement des interdits
- la nécessité lève l'interdiction

➤ Le patrimoine littéraire

L'association A.S.I.D.C.O.M. encourage les consommateurs musulmans à la lecture, la méditation, l'éducation, la formation afin de découvrir ou redécouvrir le **patrimoine littéraire** (non exhaustif):

- "licite et illicite" d'Al Ghazali
- "le licite et l'illicite en Islam" du Dr Quardaoui
- "la médecine prophétique" d'Ibn Qayim
- "minhaj el moslim" d'El Dzazair
- "al wafi" de l'iman An Nawawi
- le licite et l'illicite" du Dr Chebagouda.
- L'épître (risala d'Ibn Abi Zyad et ses commentaires)
- Le muwatta et ses commentaires (droit malékite)

➤ Les solidarités possibles

Des groupes religieux ou philosophiques ne sont pas en opposition sur certains aspects de notre recherche du licite :

- la casherout pour le porc, les graisses animales, viandes al mayta
- les végétariens sur les rapports de l'homme et de l'animal, les fromages.

➤ Les recommandations

Pour aider nos frères et sœurs consommateurs et consommatrices, nous recommandons modestement :

- l'usage de la liste des additifs E à surveiller.
- la recherche de viandes et produits à base de viande conformes aux exigences coraniques. Les contingences politiques, économiques ne sauraient justifier l'usage de l'électronarcose, l'assomage des bêtes au moment de leur mise à mort.
- l'exigence de l'information nécessaire au libre choix : rapports des inspections officielles, origine des viandes, numéro d'agrément vétérinaire, lieu d'abattage, organisme certificateur de la licite. A ce jour aucun organisme dit "halal" n'est reconnu par l'Etat. Aucune confiance aveugle n'est accordée tant l'enjeu financier (cartes et circuits opaques) et politique pour la connaissance du réel ; traçabilité, marché, diversité des acteurs.
- l'arme de dissuasion économique, éthique et morale est le boycott pour nos devoirs (respect, morale, éthique, solidarité) et nos droits (économiques, sanitaires, sociaux et religieux).
- participation aux ateliers de la consommation mis en place dans les mosquées, les écoles, les points de consommations, les lieux de la vie associative.

➤ Condamnations

Conformément à la sagesse divine, nous condamnons :

- l'usage et la consommation d'organismes et plantes manipulées génétiquement
- la remise en cause de l'abattage rituel, tolérée par dérogation européenne.

➤ Les affirmations

Nous affirmons que notre objet statutaire reste la défense des intérêts des consommateurs musulmans sous toutes ses formes. Nous œuvrons pour le développement de l'association avec l'indépendance de toute activité professionnelle (conformément à l'article L412.1 du Code de la Consommation).

Nous défendons l'application du droit positif ainsi que des recommandations internationales :

- Codex Alimentarius (session de 1997, CAC/CL 24-1997) sur l'utilisation du terme Halal

- Conseil national de l'alimentation, avis numéro 29. Ministère de l'agriculture concernant la politique alimentaire : enjeux et aspects méthodologiques, il est recommandé la prise en compte des dimensions culturelles, religieuses.
- Code la consommation, article L121-1 « *est interdit toute publicité comportant, sous quelque format que ce soit, des allégations, indications, présentations fausses ou de nature à induire en erreur (tromperie sur la marchandise).* Les services DGCCRF, DDSV, OPJ peuvent agir.
- Code de procédure pénale, article D354 « *les détenus doivent recevoir une alimentation variée...et dans toute la mesure du possible, dans le respect de leurs convictions philosophiques, voir religieuses* ».
- Convention internationale du droit des enfants 1989, article 14. Les Etats respectent les droits des enfants à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- On peut rajouter les grands textes fondateurs des droits de l'homme : 1789, 1792, loi de 1905 sur la séparation des pouvoirs, convention européenne des droits de l'homme...

➤ **Les encouragements**

Nous encourageons nos frères et soeurs en Islam à nourrir leur spiritualité en faisant l'effort sur le chemin du licite, à protéger leur santé, leur famille, aider leurs voisins, les pauvres et orphelins, à protéger les animaux et respecter l'environnement.

Allah Alimou Akimou, Dieu Savant Sage
Sallam alikoum wa ramoutallah wa barakatû